



## AVIS DE COURSE

**Régate Dériveurs Sud Bassin  
18 octobre 2020  
Lac de SANGUINET  
Club de Voile de Sanguinet  
Inter-série dériveurs  
Grade : 5A**

*La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

### 2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes 420, EUR, IND, LAS, LAR, LAS4, OPTI, OBIC.
- 3.2 Les bateaux admissibles **doivent s'inscrire en ligne avant le 11 octobre 2020 minuit** sur le site <http://www.cvsanguinet.org/>, compléter et valider le formulaire.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
  - le certificat de jauge ou de conformité.

### 4. DROITS À PAYER

Les droits requis jusqu'à la date limite (Cf. § 3.2) sont les suivants : Jeune 7 €, Adulte 10 €.

### 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : Dimanche 18 octobre de 9h00 à 12h00. Règlement par chèque ou CB ce jour-là.
- 5.2 Jour de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
Dimanche 18 octobre	13h00

- 5.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC et leurs annexes seront disponibles sur le site web du club <http://www.cvsanguinet.org/> à partir du lundi 11 octobre 2020.

## 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit.  
7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

Application de la règle 44.1 (pénalité de deux tours).

## 9. CLASSEMENT

- 9.1 1 **course** devra être validée pour valider la compétition.  
9.2 Le classement se fera en temps compensé selon la table de rating FF Voile disponible sur le site FF Voile.

## 10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 11. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers de chaque série.

## 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 13. DROIT A L'IMAGE ET A L'APPARENCE

En participant à cette compétition, le concurrent autorise l'autorité organisatrice et les sponsors éventuels de celle-ci à utiliser et montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même et à utiliser gracieusement son image et son nom sur tous les matériaux liés à cette régate.

## 14. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

- 14.1 Chaque participant est parfaitement conscient :
- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports,
  - du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
  - que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la Covid-19,
  - que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination à la Covid-19
  - que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.
- 14.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage doit immédiatement se retirer de la régate et en informer l'autorité organisatrice.
- 14.3 Selon les directives fédérales, il ne sera pas fait d'affichage officiel pour éviter les rassemblements. Il est donc recommandé aux concurrents d'être particulièrement attentifs aux annonces faites par haut-parleur.

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez consulter le site web du club : <http://www.cvsanguinet.org/> , ou contacter le club : [cv.sanguinet@free.fr](mailto:cv.sanguinet@free.fr)

### Hébergement :

- Office du tourisme de Sanguinet : <http://www.sanguinet.com/>
- Campings :
  - Sandaya : <https://www.sandaya.fr/nos-campings/sanguinet-plage/services#menu>
  - Campéole : [lac-sanguinet@campeole.com](mailto:lac-sanguinet@campeole.com)
  - Le Langeot : [info@campinglelangeot.com](mailto:info@campinglelangeot.com)
  - Aires de Camping-car à proximité du club.

## ANNEXE INFORMATIONS DIVERSES

### STATIONNEMENT AUX ABORDS DU CLUB

Le club de voile de Sanguinet rappelle que le stationnement "en épi" au voisinage du club **est situé depuis 2015 en zone bleue** et est exclusivement réservé aux véhicules. Une zone de stationnement des remorques sera balisée à proximité des bateaux sur la plage centrale. Le parking du stade, situé à quelques pas de cette dernière, peut aussi être utilisé. Nous vous remercions tous d'avance pour le respect de ces consignes.

Attention : Le club veillera à ce que la circulation sur l'avenue de Losa et la piste cyclable / piétonne ne soit pas impactée par les concurrents. **Toutefois, la municipalité pourra verbaliser véhicules et remorques qui ne respecteront pas la réglementation dans ces zones.**

### FESTIVITES

La partie festive de l'épreuve sera mise en place en fonction des directives gouvernementales et fédérales applicables au moment du déroulement de l'épreuve.

## ANNEXE ZONE DE COURSE

